

République Française			COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire			Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		Arrêté n° 2024/093	
OBJET :	Arrêté de circulation pour les travaux de reconstruction des murs de soutènement Rue BERTHELOT réalisés par l'entreprise BRAGIGAND du 16 Octobre 2024 jusqu'au 15 Janvier 2025.		

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux du 10 Octobre 2024 de l'entreprise BRAGIGAND Bâtiment, ZA Pré de Lit, 71960 PRISSE, pour des travaux de reconstruction du mur de soutènement Rue BERTHELOT à SOLUTRE-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 16 Octobre 2024 pour une durée de 92 jours calendaires (3 mois).

ARTICLE 2 : Circulation.

La Rue BERTHELOT sera barrée à la circulation pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par la commune, les barrières seront installées par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 11 Octobre 2024
Pour le Maire,
L'Adjoint,

Claude BOURDON



